

Dévoilez vos talents, exposez vos créations !

EXPOSITION ARTISTIQUE PERMANENTE

à Tignieu-Jameyzieu, commune du nord Isère, 38230.



Un espace d'exposition artistique est mis gracieusement à votre disposition pour une période d'un mois, dans le hall de la Mairie *. Il est proposé en priorité aux artistes amateurs locaux, mais reste ouvert à tous selon disponibilité. Les horaires d'ouverture au public sont ceux d'ouverture de la Mairie, c'est à dire, du lundi au vendredi, de 8h30 à midi et de 13h30 à 17h, le samedi de 9h à 11h45.

L'objectif est d'une part d'offrir aux artistes, amateurs ou confirmés, un espace d'exposition, et d'autre part, d'offrir au public le plaisir de découvrir ces créations artistiques.

- L'exposant présentera ses créations à titre gratuit. Il assurera l'accrochage et le décrochage aux heures d'ouverture de la mairie.

- La commune fournira un espace mural équipé de cimaises et mettra à disposition de l'exposant le matériel nécessaires à l'accrochage.

- Il est possible d'organiser un vernissage, les soirs de semaine, à 18h. Celui-ci est couvert par la presse locale et pris en charge par la mairie.

- La commune réalise les cartons d'invitation pour l'exposition, et se charge de convier au vernissage les élus de la commune, ainsi que les anciens exposants.

Pour cela, nous demandons à l'artiste de nous faire passer un mois à l'avance, quelques photographies des oeuvres qu'il souhaite exposer.

- **COMMUNICATION** autour de l'événement : Les expositions sont systématiquement annoncées sur le panneau lumineux communal. L'artiste nous fera passer un texte de présentation le concernant, retraçant son parcours.

- **ASSURANCE** de l'exposition :

La commune souscrit à un contrat annuel d'assurance sur les expositions dans ses locaux auprès de Groupama. La garantie «tous risques clou à clou» est accordée jusqu'à 15 000 € maximum par exposition, dont 1000 € maximum par objet.

Nom*:

Prénom*:

Adresse*:

Tél / portable*:

E-mail :
.....

Caractéristiques de l'expo* :
Technique (peinture-sculpture...)

Titre :
.....

Préférence en terme de date* (choisir 3 mois. ex: avril, mai, octobre) :

Date et signature, précédées de la mention «lu et approuvé»

*Mentions obligatoires

Fiche d'inscription

** L'espace d'exposition est mis à disposition de l'exposant pour la période mensuelle dont les dates définies devront être respectées. Le vernissage se déroulera en semaine, à 18h. Les fournitures basiques (boissons, chips...) seront prises en charge par la mairie. L'exposant s'engage à exposer des oeuvres respectant l'esthétique et les thématiques présentées au préalable à la commission culturelle. Le maire se réserve le droit de refuser des oeuvres qui ne respecteraient pas le cadre pré-défini lors de l'inscription. L'exposant engage sa responsabilité civile. Il engage aussi sa responsabilité par rapport à ses oeuvres. La commune décline toute responsabilité en cas d'éventuelle dégradation ou disparition d'une oeuvre. Tout manquement à l'une ou l'autre des présentes dispositions, de la part de l'une ou l'autre des parties contractantes, entraînera l'annulation de l'exposition.*

ASSURANCE DE VOTRE EXPOSITION

via l'assurance tous risques exposition clou à clou

La commune souscrit à un contrat annuel d'assurance sur les expositions d'objets d'art dans ses locaux auprès de la compagnie Groupama. La garantie «Tous risques clou à clou» est accordée jusqu'à 15 000 € maximum par exposition, dont 1000 € maximum par objet, sans franchise.

Pour toute exposition d'une valeur supérieure, merci de remplir la grille ci-contre afin de faire une déclaration préalable, puis de nous la faire passer complétée, au minimum une semaine avant le début de votre exposition.

Les événements garantis :

Sont garantis toute perte, destruction partielle ou totale et/ou dommages matériels directs subis par les biens assurés, survenant dans les lieux mentionnés aux conditions personnelles et résultant d'un événement soudain et imprévu.

Les exclusions :

cf. Extrait du contrat d'assurance Groupama ayant trait à la garantie «tous risques exposition» disponible pour consultation sur le site web de la mairie www.tignieu-jameyzieu.info dans la rubrique culture, exposition.

L'EXPOSITION

Nom de l'exposition :

Nom de l'artiste :

Lieu de l'exposition et moyens de protection existants :

Dates d'ouverture et de fermeture au public :

LE TRANSPORT *

Aller (*adresse de chargement des biens assurés*)

Lieu d'exposition (*adresse de déchargement des biens assurés*)
Mairie, BP1 38230 Tignieu-Jameyzieu

Retour (*adresse de déchargement des biens assurés si différente de l'aller*)

** En cours de transport, les véhicules sont entièrement clos et verrouillés à tout instant, équipés d'un extincteur et d'un dispositif antivol, occupés au minimum par deux personnes dont une est en permanence à l'intérieur du véhicule.*

LES OEUVRES

La nature et la valeur des biens exposés :

Dévoilez vos talents, exposez vos créations !

ASSURANCE DE VOTRE EXPOSITION



La liste descriptive et estimative des oeuvres assurées :
(Titre et prix de chaque oeuvre)

Déclaration